

L'Observatoire Economique et Social

Les prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles - Période 2015 à 2019 -

Entre 2015 et 2019, la baisse des populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des non-salariés agricoles s'inscrit dans la tendance des années précédentes.

Le recul des dépenses du régime, notamment de 2015 à 2017 au rythme annuel moyen de - 1,4 %, résulte principalement de la baisse des prestations versées. Quant aux recettes, elles diminueraient en moyenne de - 1,6 % par an jusqu'en 2017 alors qu'en fin de période, leur montant progresserait légèrement au rythme annuel moyen de + 0,2 %.

Ainsi, le déficit du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, se dégraderait surtout en 2015 et il verrait sa situation s'améliorer en fin de période. Ce déficit est principalement imputable à la branche retraite.

Poursuite du recul démographique

La population protégée en maladie comprend les actifs cotisants, une partie des retraités, un peu moins de la moitié étant protégée, ainsi que l'ensemble des ayants droits de ces deux catégories. Jusqu'en 2019, les effectifs diminueraient en moyenne de - 3,0 % par an. Cette prévision n'intègre pas l'impact de la Protection universelle maladie (PUMA). La baisse de la population protégée s'inscrit dans une tendance de long terme qui affecterait le nombre de retraités et, dans une moindre mesure, le nombre d'actifs cotisants du régime (tableaux 1 et 2). Le recul des populations d'ayants droits est en lien avec le développement de l'activité des conjoints hors du monde agricole et la désaffection à l'égard du statut de collaborateur d'exploitation.

La diminution des bénéficiaires de prestations familiales couverts par le régime se poursuivrait avec une baisse annuelle moyenne de - 3,9 % jusqu'en 2019. Cette diminution serait liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à la progression de l'activité des conjoints hors du monde agricole, les familles dont un seul parent est affilié au régime agricole ayant la possibilité de choisir un autre régime d'affiliation pour leurs prestations.

Les effectifs de retraités baisseraient en moyenne de - 3,0 % par an jusqu'en 2019. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par l'âge élevé des ressortissants du régime. Il en résulte un nombre de décès près de trois fois supérieur au nombre des nouvelles attributions de retraites. La baisse de la population de retraités résulte également des effets de la réforme des retraites de 2010 qui, du fait du report à l'âge légal en retraite à chaque génération, provoque un décalage des départs en retraite.

Les bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire (RCO) diminueraient légèrement en moyenne de - 0,1 % par an jusqu'en 2019. Après une croissance significative en 2014 (+ 43,8 %) consécutive à l'élargissement du régime RCO à des retraités non titulaires auparavant (chefs d'exploitation ayant eu une durée d'activité inférieure à 17,5 ans, conjoints et aides familiaux - Article 34 de la loi Retraite), l'évolution des effectifs reprendrait son cours tendanciel à la baisse, notamment pour les bénéficiaires RCO de droits propres. En revanche, les effectifs RCO bénéficiant de pensions de réversion continueraient d'augmenter grâce à la mesure relative à la réversibilité des points gratuits aux conjoints survivants.

Les effectifs d'actifs cotisants continueraient de diminuer au rythme annuel moyen de - 1,7 % entre 2015 et 2019. Les actifs devraient être un peu moins nombreux à quitter le régime en début de période en raison du recul de l'âge légal de départ à la retraite. A partir de 2017, il est envisagé que le rythme des départs reprenne sa tendance historique, les effets de la réforme des retraites s'atténuant.

Tableau 1

PREVISIONS DE POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

	2014	Prévisions				
		2015	2016	2017	2018	2019
Personnes protégées en maladie	1 485 166	1 440 543	1 394 991	1 353 811	1 312 877	1 273 360
Familles bénéficiaires de prestations légales	73 770	70 882	68 106	65 439	62 877	60 415
Bénéficiaires d'un avantage retraite	1 537 705	1 489 815	1 440 283	1 398 214	1 356 868	1 316 225
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	729 967	727 801	724 532	726 068	726 480	725 582
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	13 318	12 763	12 221	11 693	11 182	10 688
Actifs cotisants	495 706	488 398	480 906	472 797	464 350	455 927

- Dénombrement au 1^{er} juillet : personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et actifs cotisants.

- Dénombrement au 31 décembre : familles bénéficiaires de prestations légales, bénéficiaires de pensions d'invalidité et de retraite complémentaire obligatoire.

Source : MSA

Tableau 2

PREVISIONS D'EVOLUTION DES POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

	2015	2016	2017	2018	2019	Rythme annuel moyen
Personnes protégées en maladie	-3,0%	-3,2%	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Familles bénéficiaires de prestations légales	-3,9%	-3,9%	-3,9%	-3,9%	-3,9%	-3,9%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	-3,1%	-3,3%	-2,9%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	-0,3%	-0,4%	+0,2%	+0,1%	-0,1%	-0,1%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	-4,2%	-4,2%	-4,3%	-4,4%	-4,4%	-4,3%
Actifs cotisants	-1,5%	-1,5%	-1,7%	-1,8%	-1,8%	-1,7%

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Baisse des dépenses et des recettes jusqu'en 2019

Les dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élèvent à 19,2 milliards d'euros en 2014 (tableau 3) et ce montant diminuerait en moyenne de - 0,8 % par an pour atteindre 18,4 milliards d'euros en 2019 (tableau 4). Le recul des dépenses s'expliquerait principalement par la baisse des montants de prestations. Ces dernières (y compris RCO et IJ AMEXA) représentent 84,2 % des dépenses du régime en 2014 et leur montant serait en baisse moyenne de - 0,9 % par an jusqu'en 2019.

Les recettes s'élèvent à 19,0 milliards d'euros en 2014 et leur montant diminuerait en moyenne de - 0,9 % par an jusqu'en 2019. Cette diminution s'expliquerait par la baisse des montants de cotisations sociales et de compensation démographique vieillesse. Les cotisations sociales (y compris RCO et IJ AMEXA) représentent 17,6 % du budget en 2014 et leur montant baisserait en moyenne de - 3,0 % par an jusqu'en 2019.

Les recettes sont également constituées à 18,7 % par le montant de la compensation démographique vieillesse dont le montant s'élèverait à 3,6 milliards d'euros en 2014 (selon la prévision de septembre 2015). En 2019, ce montant représenterait 16,9 % des recettes du régime. L'amélioration du ratio entre retraités et cotisants, traduisant une baisse plus rapide des bénéficiaires de pensions vieillesse que celle des effectifs de cotisants, entraîne une diminution des montants perçus au titre de la compensation démographique vieillesse (- 2,8 % en moyenne annuelle).

Cependant, la croissance des impôts et taxes affectés (rythme annuel moyen de + 0,8 % jusqu'en 2019), dont le montant représente 43,2 % des recettes du régime en 2014, limiterait la baisse des recettes.

Le déficit du régime des non-salariés agricoles se dégraderait principalement en 2015. En fin de période, le solde s'améliorerait compte tenu d'une légère progression des recettes et d'un maintien du niveau des dépenses. Le déficit du régime est principalement imputable à la branche retraite qui ne bénéficie pas de transferts du régime général pour équilibrer le solde, son déficit restant donc à la charge du régime.

Tableau 3

PREVISIONS DES MONTANTS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2014	Prévisions				
		2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	19 191,4	18 688,6	18 461,1	18 416,7	18 399,5	18 405,5
Dont prestations (84,2%) (y compris RCO et IJ AMEXA)	16 162,0	15 774,5	15 600,6	15 579,4	15 528,4	15 480,7
Recettes	19 010,6	18 323,2	18 196,8	18 124,8	18 134,3	18 182,9
Dont cotisations sociales (17,6%) (y compris RCO et IJ AMEXA)	3 341,3	3 119,7	2 948,3	2 865,3	2 852,7	2 865,3
Dont compensation démographique (18,7%)	3 557,0	3 348,7	3 333,3	3 259,9	3 169,3	3 081,8
Dont contribution généralisée (6,5%)	1 228,0	1 248,8	1 272,6	1 291,6	1 321,4	1 353,1
Dont impôts et taxes affectés (43,2%)	8 221,2	8 195,7	8 229,1	8 307,6	8 415,9	8 535,0
RESULTAT NET (y compris RCO et IJ AMEXA)	-180,8	-365,4	-264,2	-291,9	-265,2	-222,7

(%) : Part dans les dépenses ou les recettes totales en 2014

Source : MSA

Tableau 4

PREVISIONS D'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2015	2016	2017	2018	2019	Rythme annuel moyen
Dépenses	-2,6%	-1,2%	-0,2%	-0,1%	+0,0%	-0,8%
Dont prestations (y compris RCO et IJ AMEXA)	-2,4%	-1,1%	-0,1%	-0,3%	-0,3%	-0,9%
Recettes	-3,6%	-0,7%	-0,4%	+0,1%	+0,3%	-0,9%
Dont cotisations sociales (y compris RCO et IJ AMEXA)	-6,6%	-5,5%	-2,8%	-0,4%	+0,4%	-3,0%
Dont compensation démographique	-5,9%	-0,5%	-2,2%	-2,8%	-2,8%	-2,8%
Dont contribution généralisée	+1,7%	+1,9%	+1,5%	+2,3%	+2,4%	+2,0%
Dont impôts et taxes affectés	-0,3%	+0,4%	+1,0%	+1,3%	+1,4%	+0,8%

Source : MSA

Baisse moyenne de - 0,9 % par an des montants de prestations versés

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire – RCO et les indemnités journalières maladie – IJ AMEXA) s'élève à 16,2 milliards d'euros en 2014, en hausse de + 0,9 % par rapport à 2013. L'année 2014 est marquée par la mise en place des indemnités journalières maladie pour les exploitants et par les nouvelles mesures pour la RCO prévues dans la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. Jusqu'en 2019, les dépenses totales du régime seraient en recul moyen de - 0,9 % par an (tableaux 5 et 6).

Hors RCO et IJ AMEXA, les prestations légales toutes branches atteignent un montant de 15,5 milliards d'euros en 2014 et sont en légère baisse de - 0,2 % par rapport à 2013. Ce montant devrait diminuer en moyenne de - 1,2 % par an pour atteindre 14,6 milliards d'euros en 2019. Le recul des montants de prestations versés par la branche retraite pèse sur l'évolution totale du régime des non-salariés agricoles.

Le montant des prestations légales de la **branche maladie-maternité-invalidité** versé en 2014 s'élève à 7,0 milliards d'euros. En 2015, ce montant s'élèverait à 6,7 milliards d'euros, soit une baisse de - 3,7 %. Ce recul résulterait de la baisse des montants de prestations exécutées en établissements imputés au régime, baisse consécutive au nouveau mode de calcul de la répartition des charges hospitalières publiques intervenu en 2014. A partir de 2016, l'évolution des dépenses reprendrait son cours tendanciel (rythme annuel moyen de + 0,6 %) et leur montant atteindrait 6,9 milliards d'euros en 2019, hors mesures nouvelles et conséquence de la mise en place de la PUMa. Cette croissance s'expliquerait par la progression des montants des dépenses d'hôpitaux publics, et aussi celles exécutées en ville.

De 43,0 millions d'euros en 2014, le montant des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ AMEXA)** atteindrait 77,8 millions d'euros en 2019. Ce montant augmenterait jusqu'en 2016, date de la fin de la montée en charge de ce dispositif.

Les prestations légales de la **branche accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA)** d'un montant de 0,12 milliard d'euros en 2014 atteindraient 0,14 milliard d'euros en 2019, soit une progression annuelle moyenne de + 2,4 %. L'année 2015 est marquée par la mise en place du dispositif d'indemnités journalières accident du travail pour les collaborateurs de chefs d'exploitation (LFSS pour 2015). Cette nouvelle disposition soutiendrait notamment la croissance du montant des prestations exécutées en ville en 2015 (+ 5,5 %). A partir de 2016, la croissance des dépenses totale de la branche ATEXA s'expliquerait principalement par l'évolution du montant des rentes consécutive à leur revalorisation et par l'augmentation du nombre de victimes.

Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires en 2014 est de 0,34 milliard d'euros et il diminuerait progressivement pour s'établir à 0,30 milliard d'euros en 2019, soit une baisse annuelle moyenne de - 2,5 %. Cette diminution s'expliquerait principalement par la baisse prévisionnelle du nombre de familles bénéficiaires de prestations (tableau 2), baisse partiellement compensée par la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF).

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé 8,1 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2014. Ce montant diminuerait progressivement pour s'établir à 7,3 milliards d'euros en 2019, soit une baisse annuelle moyenne de - 2,1 %. Cette diminution s'expliquerait par la baisse continue de la population retraitée du régime des non-salariés (tableau 2), baisse amplifiée par les effets de la réforme des retraites en 2010 (relèvement de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un taux plein). La revalorisation des pensions, au rythme annuel moyen de + 0,9 % sur la période, compenserait partiellement la baisse des bénéficiaires.

Pour la **branche retraite complémentaire obligatoire (RCO)**, le montant des prestations, qui s'élève à 0,61 milliard d'euros en 2014, devrait augmenter progressivement pour s'établir à 0,81 milliard d'euros en 2019, soit une augmentation annuelle moyenne de + 5,6 %, hausse toutefois plus modérée en fin de période. Cette forte croissance des montants versés au titre de la RCO résulterait de l'application des mesures législatives de la loi Retraite en 2014, notamment de l'élargissement du régime RCO à des retraités non titulaires auparavant (chefs d'exploitation ayant eu une durée d'activité inférieure à 17,5 ans, conjoints et aides familiaux) et du complément différentiel. Ce dernier est destiné à porter à 75 % du SMIC net la retraite des exploitants ayant une carrière complète.

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 5

PREVISIONS DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2014	Prévisions				
		2015	2016	2017	2018	2019
Maladie-maternité-invalidité-décès (43,3%)	6 990,6	6 731,3	6 741,9	6 799,4	6 853,0	6 902,7
Accident du travail et maladie professionnelle (0,7%)	120,3	123,7	126,8	129,8	132,8	135,8
Famille (2,1%)	341,3	328,3	318,2	312,0	306,2	300,6
Retraite (49,8%)	8 053,5	7 819,4	7 596,9	7 463,7	7 353,3	7 257,7
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base) – (95,9%)	15 505,7	15 002,6	14 783,7	14 705,0	14 645,4	14 596,8
Retraite Complémentaire Obligatoire (3,8%)	613,3	700,7	737,9	796,4	805,1	806,1
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles (0,3%)	43,0	71,2	78,9	78,0	77,9	77,8
TOTAL PRESTATIONS (avec RCO et IJ AMEXA)	16 162,0	15 774,5	15 600,6	15 579,4	15 528,4	15 480,7

(%) : Part dans les prestations en 2014 (avec RCO et IJ AMEXA)

Source : MSA

Tableau 6

PREVISIONS D'EVOLUTION DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2015	2016	2017	2018	2019	Rythme annuel moyen
Maladie-maternité-invalidité-décès	-3,7%	+0,2%	+0,9%	+0,8%	+0,7%	-0,3%
Accident du travail et maladie professionnelle	+2,8%	+2,5%	+2,4%	+2,3%	+2,2%	+2,4%
Famille	-3,8%	-3,1%	-1,9%	-1,9%	-1,8%	-2,5%
Retraite	-2,9%	-2,8%	-1,8%	-1,5%	-1,3%	-2,1%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	-3,2%	-1,5%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	-1,2%
Retraite Complémentaire Obligatoire	+14,3%	+5,3%	+7,9%	+1,1%	+0,1%	+5,6%
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles	+65,5%	+10,8%	-1,1%	-0,2%	-0,1%	+12,6%
TOTAL PRESTATIONS (avec RCO et IJ AMEXA)	-2,4%	-1,1%	-0,1%	-0,3%	-0,3%	-0,9%

Source : MSA

Baisse annuelle moyenne de - 3,0 % des cotisations sociales émises

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectés, se montent à 3,3 milliards d'euros en 2014 (tableau 7). Ce montant devrait baisser en moyenne de - 3,0 % par an pour atteindre 2,9 milliards d'euros en 2019.

Hors RCO et IJ AMEXA, le montant des cotisations sociales, de 2,9 milliards d'euros en 2014, diminuerait en moyenne de - 3,2 % par an pour atteindre 2,5 milliards d'euros en 2019. Cette baisse trouve son origine principalement dans la diminution des montants de cotisations des branches maladie et retraite, en lien avec le recul de l'assiette brute de cotisations entre 2015 et 2019.

Entre 2010 et 2012, les revenus professionnels agricoles ont fortement progressé, alors que ceux de l'année 2013 ont été en recul. Cependant, leur niveau est resté supérieur aux revenus de 2010, ces derniers sortant du calcul de l'assiette triennale, pour les 83 % des chefs imposés au réel ayant choisi cette option. Ainsi, l'assiette brute de cotisations sociales pour l'année 2014, établie sur les revenus professionnels de l'année 2013 ou la moyenne des trois années 2011, 2012 et 2013 selon l'option choisie, a progressé de + 7,7 % par rapport à l'année précédente. Les revenus professionnels devraient continuer de diminuer en 2014, à l'exclusion des producteurs de lait et des viticulteurs. Ainsi l'assiette de cotisations diminuerait à partir de 2015 et se stabiliserait en fin de période.

Le montant des cotisations sociales de la branche retraite devrait évoluer moins défavorablement que les autres branches entre 2014 et 2019 (rythme annuel moyen de - 2,6 % contre - 3,9 % pour la branche maladie) en raison de l'augmentation progressive des taux de cotisation, destinée à financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des carrières longues.

Les cotisations accidents du travail (ATEXA) sont calculées de manière forfaitaire selon les catégories d'exploitants à partir d'un montant de cotisation pivot. Le montant des cotisations émis au titre de cette branche s'élève à 0,21 milliard d'euros en 2014 et devrait diminuer de - 2,2 % en 2015 en raison de la stagnation du montant de la cotisation pivot et de la baisse des effectifs de cotisants. Après une croissance de + 0,6 % prévue en 2016, le montant des cotisations sociales de la branche ATEXA devrait se stabiliser jusqu'en 2019.

A partir de 2015, les taux de cotisation de la branche famille font l'objet d'une modulation selon le revenu, mesure instaurée par le pacte de responsabilité et de solidarité. D'un montant de 0,44 milliard d'euros en 2014, le montant des cotisations de la branche famille en 2014 devrait baisser en moyenne de - 5,0 % par an et atteindre 0,37 milliard d'euros en 2019. Toutefois, la baisse devrait être moindre en fin de période.

Au même titre que l'assiette brute totale de cotisations, le montant de l'assiette RCO serait en baisse à partir de 2015 en raison d'un fléchissement des revenus professionnels depuis 2013. Entre 2015 et 2017, le montant émis au titre de la cotisation RCO devrait ainsi baisser en moyenne de - 4,4 % par an, puis il progresserait de + 0,8 % jusqu'en 2019 en lien avec le maintien de l'assiette en fin de période.

La mise en place de la cotisation pour les indemnités journalières AMEXA a généré une recette de 87,9 millions d'euros en 2014. Pour 2015, ce montant devrait légèrement baisser de - 0,2 %. En revanche, dès 2016 et ce jusqu'en 2019, pour un montant de cotisation constant, le rendement prévu devrait décroître chaque année en raison de la baisse démographique des cotisants du régime.

Tableau 7

PREVISIONS DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2014	Prévisions				
		2015	2016	2017	2018	2019
Maladie-maternité-invalidité-décès (28,8%)	961,0	887,9	823,9	792,1	786,4	789,2
Accident du travail et maladie professionnelle (6,2%)	205,6	201,1	202,4	202,4	202,3	202,0
Famille (13,0%)	435,4	393,7	357,5	340,9	336,8	336,7
Retraite (38,3%)	1 278,0	1 204,7	1 145,1	1 117,8	1 115,2	1 122,5
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base) – (86,2%)	2 880,1	2 687,5	2 529,0	2 453,2	2 440,7	2 450,4
Retraite Complémentaire Obligatoire (11,2%)	373,3	344,6	332,6	326,6	327,8	331,9
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles (2,6%)	87,9	87,7	86,7	85,5	84,2	83,0
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (100,0%)	3 341,3	3 119,7	2 948,3	2 865,3	2 852,7	2 865,3

(%) : Part dans les cotisations sociales en 2014 (avec RCO et IJ AMEXA)

Source : MSA

Tableau 8

PREVISIONS D'EVOLUTION DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2015 A 2019

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2015	2016	2017	2018	2019	Rythme annuel moyen
Maladie-maternité-invalidité-	-7,6%	-7,2%	-3,9%	-0,7%	+0,4%	-3,9%
Accident du travail et maladie professionnelle	-2,2%	+0,6%	+0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,3%
Famille	-9,6%	-9,2%	-4,6%	-1,2%	-0,0%	-5,0%
Retraite	-5,7%	-4,9%	-2,4%	-0,2%	+0,7%	-2,6%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	-6,7%	-5,9%	-3,0%	-0,5%	+0,4%	-3,2%
Retraite Complémentaire Obligatoire	-7,7%	-3,5%	-1,8%	+0,4%	+1,2%	-2,3%
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles	-0,2%	-1,1%	-1,4%	-1,5%	-1,4%	-1,1%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	-6,6%	-5,5%	-2,8%	-0,4%	+0,4%	-3,0%

Source : MSA

Données

Chaque année, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières dans le cadre préparatoire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS). La direction des études, des répertoires et des statistiques (DERS) y participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Ces prévisions, utilisées dans cette synthèse, sont celles retenues par la CCSS et elles portent sur une période de cinq ans, 2015-2019.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de 4 branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières des exploitants agricoles (IJ AMEXA).

Le champ des données regroupe la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). En revanche, les branches retraite et AT-MP ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale (DSS) transmet aux organismes de Sécurité sociale les hypothèses macro-économiques qui sont intégrées dans les prévisions financières de l'ensemble des régimes. En revanche, ces prévisions n'intègrent pas les mesures présentées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 (PLFSS).

PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2015-2019

Evolution annuelle moyenne	Hypothèses d'évolution				
	2015	2016	2017	2018	2019
Prix hors tabac	+0,1%	+1,0%	+1,4%	+1,8%	+1,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et des indemnités en capital (au 1 ^{er} octobre)	+0,0%	+0,3%	+1,1%	+1,5%	+1,8%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1 ^{er} avril)	+0,1%	+0,8%	+1,3%	+1,7%	+1,8%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1 ^{er} avril)	+0,1%	+0,8%	+1,3%	+1,7%	+1,8%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1 ^{er} janvier)	+0,8%	+0,8%	+1,6%	+1,9%	+2,3%
Plafond de la sécurité sociale (au 1 ^{er} janvier)	+1,3%	+1,5%	+2,1%	+2,5%	+2,9%

Source : DSS

Définition

La notion **d'actif cotisant** est définie à l'article D. 134-4 du CSS :

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

Sigles cités :

- AMEXA : Assurance maladie des non-salariés agricoles
- ATEXA : Accident du travail des non-salariés agricoles
- BMAF : Base mensuelle des allocations familiales
- CCSS : Commission des comptes de Sécurité Sociale
- CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
- DERS : Direction des études et des répertoires statistiques
- DOM : Département d'outre-mer
- DSS : Direction de la Sécurité sociale
- IJ AMEXA : Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles
- NSA : Non-salarié agricole
- PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale
- PUMa : Protection universelle maladie
- RCO : Retraite complémentaire obligatoire